



**PRÉFÈTE  
DU LOIRET**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels,  
Agricoles et Forestiers du Loiret  
Séance du 27 mars 2025

**Avis simple sur l'examen de la révision allégée du PLUiHD de l'AME n°2  
pour le reclassement d'une partie de l'aérodrome de Vimory - création  
de STECAL**

Par courriel en date du 29 janvier 2025, la communauté d'Agglomération de Montargis et Rives du Loing a sollicité l'avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Loiret pour la révision allégée du PLUiHD n°2 pour le reclassement d'une partie de l'aérodrome de Vimory.

Cette transmission a été faite dans le cadre de l'auto-saisine de la commission, car le PLUiHD de l'AME est couvert par le SCOT du PETR Gâtinais Montargois. La commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Loiret s'est réunie le 27 mars 2025 et a examiné cette demande.

La procédure de révision allégée du PLUiHD de l'AME prévoit le reclassement d'une partie de l'aérodrome de Vimory, actuellement classé en zone N, en STECAL NI (secteur de taille et de capacité d'accueil limitées, dédié aux activités de loisirs). Le périmètre du STECAL NI n'est pas cultivé.

Le site de l'aérodrome comporte 4 pistes, des hangars et des bâtiments nécessaires à l'activité d'aérodrome. La superficie est de 117,48 ha dont 50 ha dédiés à la plateforme aéronautique.

Le projet prévoit de nouveaux entrepôts et l'accueil d'entreprises en lien avec l'activité aéronautique.

La révision allégée porte ainsi sur un STECAL NI de 3,28 ha dédié aux activités de loisirs et sur une adaptation du règlement écrit du PLUiHD pour les STECAL.

Des règles spécifiques s'appliquent au STECAL de Vimory, avec notamment en matière d'usage des sols autorisés, une limite à 1000 m<sup>2</sup> d'emprise au sol par construction et une limite de la hauteur des constructions à 5 mètres maximum, sauf pour les bâtiments existants dans le STECAL dont la hauteur serait supérieure.

**AVIS DE LA CDPENAF SUR LE PROJET DE REVISION ALLEGEE DU PLUiHD DE L'AME n°2 :**

La commission émet un avis FAVORABLE sur cette révision allégée du PLUiHD portant sur la création d'un STECAL NI dédié aux activités de loisirs, pour une partie de l'aérodrome de Vimory.

P/La Préfète,  
La Présidente de séance,  
La Directrice adjointe

  
Sandrine REVERCHON-SALLE